

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 JUIN 2021

Délibération : **2021-06-180**
OBJET : **MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**
Nomenclature : **5.2.1**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le sept juin deux mille vingt et un à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Alain ROYER, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE.

Le membre absent : Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Alain ROYER

VU les articles L2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 8 adjoints au maximum (le nombre ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur).

CONSIDERANT que suite à la démission de Madame CABRESIN Florence, le Conseil municipal avait décidé le 15 mars 2021 de modifier le nombre des adjoints en passant de 8 à 7 adjoints ;

CONSIDERANT la volonté politique de renforcer l'exécutif municipal ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE MODIFIER le nombre des adjoints en passant de 7 à 8 adjoints.

Dans le cas où le conseil municipal décide que le nombre d'adjoints passe de 7 à 8, il sera procédé à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le rang 8.

Délibération adoptée, POUR : 22 voix, CONTRE : 6 voix, ABSTENTION : 0 voix.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 7 juin 2021
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-2144203 - 20210607-2021-06-180-DE
Date de transmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021